

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



Compte-rendu du Conseil Communautaire 28 juin 2018 -18h

Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com



Ordre du jour

- Compte-rendu de la séance précédente : **Approuvé à l'unanimité**
- Nomination du secrétaire de séance : **M. Odé Guirbal**

1/ Dégâts sur la voirie et ses dépendances suite aux intempéries de mai-juin 2018

2/ Dotation de solidarité communautaire 2018

3/ Répartition du reversement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC 2018)

4/ Décision modificative n°1

5/ Ecole de musique communautaire : Intervention dans les écoles primaires et maternelles publiques sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et ajustements pour la rentrée de septembre 2018

6/ Création d'un poste de professeur de clarinette

7/ Accroissement du temps de travail du professeur de musique qui interviendra dans les 6 écoles actuellement sans intervention musicale

8/ Renouvellement d'un contrat à la déchetterie + emploi saisonnier



Ordre du jour (suite)

9/ OPAH 2015-2018 : proposition année 1 de reconduction (1er octobre 2018-30 septembre 2019)

10/ OPAH : état des participations pour engagement

11/ Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille : révision des loyers des petits ateliers

12/ Programme Transport à la demande(TAD) exercice 2018

13/ Produits dérivés de l'Office de Tourisme

14/ Entretien et valorisation des sentiers de randonnées

GEMAPI : INTERVENTION DE MONSIEUR SABATIER : présentation des scénarii relatifs à l'étude de gouvernance

15/ GEMAPI : choix du scénario de l'étude de gouvernance

16/ GEMAPI : approbation des nouveaux statuts des 3 Syndicats de rivière :

- Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone
- Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arratz
- Syndicat Sère et de ses affluents

17/ GEMAPI : révision des délégués titulaire et suppléants pour le Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arratz

- Questions diverses



- **Etaient présents :**
- Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Alain CARRERE. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE. Maurice SEIGNERON. Stéphane MARROU. Marie-Claude RICARD. Jean-Luc ISSANCHOU. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. André MONTAGNER. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Ghislain DANGAS. Francis GARRIGUES. Marie-Rose FALGAYRAS. Christian CONSTANTIN. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Marie-Claude KAKIEL. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. Michel DELBREIL. Raymond COUDERC.
- **Etaient absents, ou excusés ou non représentés :**
- Alain GAUSSENS. Sandrine AUDU-BENALI. Philippe DEL MARCO. Salvador LOPEZ. Jean-Marc NICOLAS. René THAU. Marie-Christine CARETTE. Yves MEILHAN. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Julien-Pierre LAPORTE. René GIAVARINI.
- **A donné procuration :**
- Nicole JOUGLAR à Jean-Luc DEPRINCE
- **Participaient également :** Laëtitia BAYROU, DGS . Sylvie BOUTEVIN, Comptable CCLTG. Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG. Diane AOUEILLE, Animatrice économique CCLTG



Intempéries mai – juin 2018 : Dégâts crèche + voirie-ouvrages d'art

- Dégâts bâtiment de la crèche : assurance - expert passé
- Coulées de boue sur voirie communale, affaissement de terrains, de route, ouvrages d'art abîmés, glissement de talus et de fossés : premier chiffrage dégâts 520 000 €

=> **Unanimité du** Conseil Communautaire pour :

- solliciter les fonds institués par l'Etat en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles à la suite d'intempéries ;
- solliciter une aide départementale dans le cadre des dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie prise en charge ;
- autoriser le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.



Intempéries (suite)

Le Président alerte le conseil communautaire sur l'appauvrissement des terres agricoles et sur la nécessité d'un dialogue entre tous les partenaires concernés (agriculteurs, Etat, Police de l'eau ,...).

Il propose de réunir la Commission agriculture, environnement, développement durable de la CCLTG pour appréhender la problématique sur le territoire.



Dotation de Solidarité Communautaire (Ecoles 2018)

Maintien de la DSC 2018 (sans baisse de 10%) : Approuvé à l'unanimité
Le montant de la DSC 2018 s'élève donc à 88 400 €

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ECOLES 2018

COMMUNES	Nombre d'habitants (DGF)	Potentiel fiscal par habitant			Nombre d'enfants scolarisés	DSC 2018
		réel	investissement proportionnel			
				part revenant à la Cne		
BEAUMONT	4 061	558,43	0,001790735	476,66	387	38 447,49 €
ESCAZEAUX	313	384,01	0,002604099	693,16	39	4 078,35 €
ESPARSAC	262	411,14	0,002432262	647,42	29	3 298,76 €
FAUDOAS	319	383,74	0,002605931	693,64	49	4 606,35 €
GENSAC	126	430,87	0,002320886	617,77	24	2 395,52 €
LARRAZET	693	350,87	0,002850058	758,63	80	7 936,23 €
LAVIT	1 614	435,53	0,002296053	611,16	159	15 961,81 €
LE CAUSE	147	370,64	0,002698036	718,16	22	2 492,20 €
MARSAC	203	467,58	0,002138671	569,27	33	3 150,08 €
SERIGNAC	552	661,90	0,001510802	402,14	62	6 033,22 €
	8 290	4 454,71	0,023247533	6 188,00	884	88 400,00 €
	4,59 €	1,39 €			50 €	
	38 012 €	6 188 €			44 200 €	
	43%	7%			50%	



Proposition F.P.I.C. 2018

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de retenir la répartition n°2 dite dérogatoire libre et **FIXE** ainsi les modalités internes du versement :

Communes						
	Droit commun	FPIC 2017 donné aux communes hors subv. 2017 - 10% de reversement aux communes	Subv. 2018	FPIC 2018	Variation FPIC 2018/2017	
Cté de Cnes	133 594 €			141 081 €	9,00%	11 646 €
ASQUES	1 954 €	1 833 €		1 833 €	-10,00%	-204 €
AUTERIVE	1 193 €	733 €		733 €	-10,00%	-81 €
BALIGNAC	573 €	450 €		450 €	-10,00%	-50 €
BEAUMONT	55 574 €	43 700 €	21 050 €	64 750 €	-6,30%	-4 356 €
BELBEZE	2 116 €	1 964 €		1 964 €	-10,00%	-218 €
CASTERA	1 711 €	1 329 €		1 329 €	-10,00%	-148 €
LE CAUSE	2 332 €	1 886 €		1 886 €	-10,00%	-210 €
CUMONT	779 €	649 €		649 €	-10,00%	-72 €
ESCAZEAUX	5 416 €	3 881 €		3 881 €	-10,00%	-431 €
ESPARSAC	4 204 €	3 373 €		3 373 €	-10,00%	-375 €
FAUDOAS	4 917 €	3 719 €		3 719 €	-10,00%	-413 €
GARIES	1 832 €	1 375 €		1 375 €	-10,00%	-153 €
GENSAC	1 760 €	1 294 €		1 294 €	-10,00%	-144 €
GIMAT	3 892 €	2 674 €		2 674 €	-10,00%	-297 €
GLATENS	1 385 €	987 €		987 €	-10,00%	-110 €
GOAS	525 €	515 €		515 €	-10,00%	-57 €
GRAMONT	2 653 €	2 294 €	500 €	2 794 €	9,62%	245 €
LACHAPELLE	1 877 €	1 754 €		1 754 €	-10,00%	-195 €
LAMOTHE	2 108 €	1 775 €		1 775 €	-10,00%	-197 €
LARRAZET	12 700 €	9 779 €	1 720 €	11 499 €	-8,63%	-1 087 €
LAVIT	25 491 €	19 685 €	2 420 €	22 105 €	-10,84%	-2 687 €
MARIGNAC	1 980 €	1 504 €		1 504 €	-10,00%	-167 €
MARSAC	2 967 €	2 165 €		2 165 €	-10,00%	-241 €
MAUBEC	2 220 €	1 782 €		1 782 €	-10,00%	-198 €
MAUMUSSON	862 €	893 €		893 €	-10,00%	-99 €
MONTGAILLARD	2 611 €	1 745 €		1 745 €	-10,00%	-194 €
POUPAS	1 294 €	1 307 €		1 307 €	-10,00%	-145 €
PUYGAILLARD	1 131 €	755 €		755 €	-10,00%	-84 €
ST JEAN	776 €	785 €		785 €	-10,00%	-87 €
SERIGNAC	6 575 €	4 486 €	1 720 €	6 206 €	-7,43%	-498 €
VIGUERON	2 594 €	2 033 €		2 033 €	-10,00%	-226 €
TOTAL	291 596 €		27 410 €	291 596 €		



F.P.I.C. : subventions 2018 via les communes

<u>SUBVENTIONS 2018 via Communes</u>				
<u>COMMUNE BEAUMONT</u>	-	-	-	<u>21 050 €</u>
FERMAT SCIENCES				4 500 €
FOOTBALL BEAUMONT				2 070 €
ECOLE RUGBY BEAUMONTOIS				9 000 €
ASC salon du livre				1 350 €
ASC séances contées				2 070 €
PIJ forum santé jeunes				300 €
TENNIS CLUB				360 €
MIDI-GASCOGNE				900 €
30ème anniversaire de la crèche "les P'tits Loups (subv. except. Votée au budget 2018)				500 €
<u>COMMUNE LAVIT</u>	-	-	-	<u>2 420 €</u>
FOOTBALL LAVIT				1 720 €
Translomagnole				200 €
70ème Anniversaire Pompiers Lavit (subv. except. Votée au budget 2018)				500 €
<u>COMMUNE LARRAZET</u>	-	-	-	-
FOOTBALL LARRAZET				<u>1 720 €</u>
<u>COMMUNE SERIGNAC</u>	-	-	-	
FOOTBALL SERIGNAC				<u>1 720 €</u>
<u>COMMUNE DE GRAMONT</u>	-	-	-	
30ème Anniversaire du Foyer Rural de Gramont (subv. Except. Votée au budget 2018)				<u>500 €</u>

27 410 €



Budget 2018 : décision modificative n°1

- Il convient d'une part de procéder à un virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 23 de la section d'investissement afin de mandater des avances dans le cadre des marchés des maisons de santé (avance de 5% du montant TTC du lot).
- D'autre part, il est proposé de corriger une erreur d'imputation budgétaire au niveau de l'inventaire.
- Cette décision modificative est neutre budgétairement.

Approbation de la DM1 à l'unanimité.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2111 (041) - 01 : Terrains nus	406 762,31	2135 (041) - 01 : Instal.géné.,agencements,aménagements des constructions	406 762,31
21318 (041) - 01 : Autres bâtiments publics	15 000,00	238 (041) - 01 : Avances versées sur commimmo.corporelles	15 000,00
21318 (21) - 510 : Autres bâtiments publics	-15 000,00		
238 (23) - 510 : Avances versées sur commimmo.corporelles	15 000,00		
	421 762,31		421 762,31
Total Dépenses	421 762,31	Total Recettes	421 762,31



Ecole de musique : propositions pour la rentrée de septembre 2018

Approbation à l'unanimité du Conseil Communautaire :

- Intervention dans les 6 écoles actuellement sans intervention musicale, pour les CIII et éventuellement les CE2 : Escazeaux, Faudoas, Larrazet, Sérignac, Gensac et Marsac. Budget : 4500€/an.
- Ajout d'une heure de Solfège sur le site de Lavit pour le niveau musical suivant, c'est-à-dire pour les élèves de « débutant 2 » qui sont passés dans le niveau supérieur. Coût : 1500€/an.
- Ouverture d'un créneau d'Eveil pour plus petit (Moyenne section) d'une heure par semaine, si le nombre d'inscription est suffisante pour couvrir les charges engendrées.
- Nouvelle pédagogie de formation musicale (solfège) : apprentissage par la pratique collective



Ressources humaines

- Création d'un poste de professeur de clarinette (deux élèves concernés) : **Approuvé à l'unanimité**
- Accroissement du temps de travail du professeur de musique qui interviendrait dans les 6 écoles actuellement sans intervention musicale : **Approuvé à l'unanimité**
- Renouvellement d'un contrat à la déchetterie : **Approuvé à l'unanimité** – Emploi pour 1 an sous forme de contrat, dans l'attente d'une évolution sur le possible transfert du personnel de la déchetterie au SMEOM.
- Emploi saisonnier : **Approuvé à l'unanimité**



OPAH : état des participations de la CCLTG pour engagement : Approuvé à l'unanimité

Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	PRIME HABITER MIEUX PO -PB	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
RUEDA Christian	82500 FAUDOAS	82004641	7 797,00	7 797,00 €	3 898,50 €	50%	779,70 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	4 878,20 €
LEGUAY Marc	82500 BEAUMONT	82004691	9 913,00	9 913,00 €	4 956,50 €	50	991,30 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	6 147,80 €
MAYNARD Andrée	82120 CASTERA-BOUZET	82004693	7 969,00	7 969,00	3 984,50	50	2 000,00 €	Tvaux autonomie de la personne	200 €	12 200,00 €
			12 622,00	12 622,00	6 015,50			Tvaux amélioration Energétique		
PAYEN Philippe	82500 BEAUMONT	82004731	9 479,00	9 479,00 €	4 739,50 €	50	947,90 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	5 887,40 €
FABIAN Louis	82500 ESCAZEAX	82004692	11 550,00	11 550,00 €	5 775,00 €	50	1 155,00 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	7 130,00 €
MIQUEL Bernard	82500 BEAUMONT	82004755	13 361,00	13 361,00 €	6 680,50 €	50	1 336,10 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	8 216,60 €
TOTAL								5%Tvaux Lourds plafond 35000€	1 200 €	
PROPRIETAIRES BAILLEURS										
SCI CABRILOC MME M. CABAL RIVIERE	82500 BEAUMONT	82004634 Trvx lourds logement 1	48 020,00	48 020,00 €	16 807,00 €	35,00	1 500,00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	4 802 €	23 109,00 €
TRICOTTET Laurent et Alexandra	82500 BEAUMONT	82004740 Trvx lourds logement 1	64 143,00	64 143,00 €	22 450,05 €	35,00	1 500,00 €	PRIME	2 500 €	26 450,05 €
								Tvaux amélioration Energétique		0,00 €
		TOTAL							7 302 €	
		TOTAUX							8 502 €	



OPAH 2015-2018 prolongation 2018-2019

Approbation à l'unanimité de la prolongation de l'OPAH et de la validation de l'année de reconduction (1^{er}/10/2018 – 30/09/2019)

OPAH en cours se terminera le 30 septembre 2018

L'appel d'offre prévoyait possibilité de reconduire l'OPAH deux fois, pour 1 année à chaque fois. Marché tranche ferme 36 mois et 2 tranches conditionnelles

Proposition d'objectifs pour année de reconduction (1^{er} oct 2018-30 sept. 2019) sur la base de l'avenant n°2 (cf tableau diapo suivante)

> Propriétaires occupants (PO) :

Mises aux normes totales HI TD tous niveaux de revenus : **prime fixe de 1750 €**

Aide complémentaire aux travaux de rénovation énergétique (Prog. Habiter Mieux) : **prime de 200 € par logement éligible**

> Propriétaires bailleurs (PB) :

Mises aux normes totales HI TD : **prime fixe de 2500 €** par logement éligible

Aide complémentaire aux travaux de rénovation énergétique (Prog. Habiter Mieux) : **prime de 200 € par logement éligible.**

Montants prévisionnels année 2018-2019 : **67 667 €**

dont coût animation-suivi (avt subventions) : 30 667€ (>16 253 € sub.Anah+Dpt)

dont aide aux travaux PO et PB : 31 000 €

dont aide aux travaux façades 6 000 €

> **Nécessité Avenant N°3 à la convention : délibération**



OPAH 2015-2018 prolongation 2018-2019

**Proposition d'objectifs pour année de reconduction
(1^{er} octobre 2018-30 septembre 2019) sur la base de l'avenant n°2**

Proposition d'objectifs pour l'année supplémentaire		aide unitaire CCLTG	total pour 12 mois
PO indignes ou TD	4	1 750 €	7 000 €
PO précarité Energétique	25	200 €	5 000 €
PO autonomie	10		
PB indignes ou TD	6	2 500 €	15 000 €
PB indécents (ARS)	3		
PB précarité Energétique	4	200 €	800 €
total			27 800 €

nombre de dossiers cumulant une aide quelconque avec une aide précarité énergétique	montant unitaire de la prime énergétique	total
4	200 €	800 €
6	200 €	1 200 €
6	200 €	1 200 €
+		3 200 €

= 31 000 €

total année supplémentaire			31 000 €
-----------------------------------	--	--	-----------------



Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille

Révision des loyers des petits ateliers

Rappel conditions d'occupations et loyers (validés en CC du 11/10/17)

Bail commercial précaire (1+1+1) (1 an renouvelable sans excéder 3 ans)

Après 3 ans, bail commercial 3/6/9 (frais bail à charge du preneur / pas dépôt de garantie sollicité par CCLTG)

Surface 928 m² : 2 ateliers de 174 m² chacun et 1 atelier de 581 m²

Atelier 1 (174 m²) 800 €HT/mois (4.60€ HC HT/m²) + 160 €TVA + 71€ charges/mois = **1031 €TTC /mois**
soit 12 372 €TTC/an (9672 €HT/an)

Atelier 2 (174 m²) 800 €HT/mois (4.60€ HC HT/m²) + 160 €TVA + 71€ charges/mois = **1031€TTC /mois**
soit 12 372 €TTC/an (9672 €HT/an)

Atelier 3 (581 m²) 1600 €HT/mois (2.75€ HC HT/m²) + 320 €TVA + 252 € char/mois = **2172 €TTC /mois**
soit 26 064 €TTC/an (19 344 €HT/an)

Approbation à l'unanimité :

- Baisse du coût location des 2 petits ateliers : **coût réduit à 500 €HT/mois soit 2,87 €HT/m² + (0 €/mois provision pour charges)**

- Conserver coût location du grand atelier

Le Président mentionne la location prochaine d'un des petits ateliers. Les loyers des 4 premiers mois seraient transférés sur les 8 mois suivants.



Transport à la demande

MODALITES DES 3 SERVICES DE TRANSPORTS EN PLACE POUR 2018

- Pour le TAD SPORTS, service inchangé du 01/01/2018 au 01/08/2018 – Proposition de renouvellement pour la période de la prochaine année scolaire 2018-2019
- Pour le TAD ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), services adaptés aux dates d'ouvertures des ALSH. **Proposition de mise place d'un service supplémentaire le mercredi matin, des écoles publiques du territoire vers l'ALSH le plus proche pour la prochaine rentrée scolaire.** Marché à renouveler à compter de septembre 2018.
- Pour le TAD accès Zones Urbaines les jours de marché – services gratuits inchangés jusqu'au 31/12/2018. **Marché à renouveler au 01/01/2019 :
Approbation à l'unanimité**



Produits dérivés de l'Office de Tourisme

- Dans le cadre des produits dérivés vendus par l'Office de Tourisme pour la promotion du territoire, l'enseigne Casino souhaite marger sur les cabas-sacs Lomagne promotionnels vendus jusqu'à ce jour sans marge.
- **Approbation à l'unanimité** du Conseil communautaire : prix d'achat unitaire pour Casino à 1,90 €TTC
prix de vente public conservé à 2€/unité (marge pour Casino s'élevant à 0,10 centimes/unité).



Entretien et valorisation des sentiers de randonnée 2018

Dans le cadre de la politique de valorisation des sentiers de randonnée de la Lomagne, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention au Conseil Départemental et demander l'autorisation de préfinancement pour réaliser les travaux nécessaires à l'opération : **Approuvé à l'unanimité.**



Mise en œuvre Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Loi 27 janvier 2014 MAPTAM confie à compter du 1^{er} janv 2018, la **GEMAPI** compétence obligatoire «GEMAPI» aux EPCI.

CCLTG se substitue à ses communes membres au sein des 4 syndicats de rivière qui exerçaient tout ou partie des 4 items.

Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone

Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arratz

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Sère et de ses affluents

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'assainissement de la Vallée Gimone

Participation CCLTG 2018 aux 4 syndicats de rivière : 50 000 €TTC

Intervention de M.SABATIER : présentation des scénarii relatifs à l'étude de gouvernance

⇒ Conseil communautaire : délibérer sur le **choix du scénario (avant le 30/06)** qui sera mis en œuvre au 1er janvier 2019. La Commission agriculture de la CCLTG a opté pour le scénario 1, la création d'un syndicat mixte unique.

⇒ **Approbation à l'unanimité pour le choix du scénario n°1 (svndicat mixte unique)**



Mise en œuvre Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations **GEMAPI**

- **Approbation à l'unanimité des nouveaux statuts des 3 Syndicats de rivière suivants :**

Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone

Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arratz

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Sère et de ses affluents

- **Approbation à l'unanimité de la redélibération pour désigner de nouveaux délégués titulaires et suppléants représentant la CCLTG au sein du Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arratz** (en substitution de Gramont, Marsac, Poupas, Lachapelle). Proposition de délégués :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
GRAMONT	Claude TRIFFAULT	Pierrette CANDELON
MARSAC	André AUZERIC	Mathieu de MARSAC
POUPAS	Pascal GUERIN	Paul KENDALL
LACHAPELLE	Christophe TAGLIAFFERI	Bernard VANNESTE



Questions diverses



Modification du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont

CCLTG est compétente en matière de PLUI depuis le 27 mars 2017

Avril 2018 : procédure réglementaire de modification du PLU de Beaumont engagée

Modification du PLU nécessaire pour modifier l'ouverture de la zone AUOe, zone à urbaniser à vocation d'équipements dans le cadre du projet d'extension du LEP.

Juin 2018 : consultation mission d'études et d'assistance

3 bureaux d'études consultés (Citadia, Urbanistes et créateur d'espaces, Urbadoc) : 2 offres remises

Proposition : offre du cabinet Urbadoc (Toulouse) coût : 7500 €TTC

Approbation à l'unanimité du Conseil communautaire



Questions diverses (suite)

Remboursement annuel des frais téléphoniques sur la base d'un forfait de 9 € par mois pour les agents concernés : **Approuvé à l'unanimité**

Passage à 80 km/h sur les routes au 1^{er} juillet 2018 : **Courrier CCLTG pour enlever les panneaux à 70 km/h et tout uniformiser à 80 km/h**

Question de Monsieur Dangas sur le calendrier de prise de compétence communautaire de l'assainissement collectif

Question de Monsieur Deprince sur le projet de fusion avec CC2R

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est clôturée à 20h30.

**Le Président,
F. GARRIGUES**